



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU ET DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CSFPT) DU 17 OCTOBRE 2018

Ces deux séances étaient présidées par Monsieur Philippe Laurent en présence des membres de la direction générale des collectivités territoriales (DGCL) dont son directeur et du directeur général du CSFPT.

Réunion de Bureau

Parmi les trois textes en attente de publication après avis du CSFPT, le projet de décret portant sur la période de préparation au reclassement (avis du CSFPT en date du 26 septembre dernier) a reçu un avis défavorable lors de son passage au Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) le 11 octobre dernier.

Un deuxième passage devant cette même instance est prévu le 8 novembre.

Un débat s'est ouvert au sein du Bureau sur le manque de données statistiques fiables pour le versant territorial, ce qui pose de vraies difficultés selon la nature des sujets abordés.

Pour la **FA-FPT**, représentée par Bruno Collignon, ce manque de données nuit à la qualité des débats relatifs à la FPT, lorsque par exemple au cours d'une audition parlementaire, seule l'expérience vécue par les membres d'une commission est mise en avant et s'impose comme une donnée universelle.

Il serait utile de renforcer les moyens de la DGCL pour alimenter une véritable base de données statistiques permettant d'aborder les différents sujets concernant la FPT en toute objectivité.

L'ordre du jour de la prochaine séance plénière prévue le 28 novembre portera sur les points suivants :

- ✓Présentation du rapport en auto saisine des formations spécialisées (FS) 1 et 5 -présidée par la **FA-FPT**- sur les emplois aidés.
- ✓Présentation de la note de la FS2 sur la reconversion et le maintien dans l'emploi.
- ✓Projet de décret sur le congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) - FS4.



FA-FPT

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : secretariat@fafpt.org

Site internet : <http://www.fafpt.org>

- ✓Projet de décret modifiant plusieurs décrets relatifs aux officiers de sapeurs-pompiers professionnels (SPP) - FS3
 - ✓Projet de décret modifiant l'échelonnement indiciaire de divers cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels - FS3
 - ✓Projet de décret modifiant le décret n° 2017-141 du 6 février 2017 fixant les modalités d'organisation du concours et de l'examen professionnel prévus à l'article 5 et à l'article 6 du décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels - FS3
- Sous réserve* : Projet de décret relatif à la convention-type de mise à disposition de service des droits ONISEP transférés aux Conseils régionaux - FS5.

Séance plénière

Cette séance portait sur la présentation de l'état des lieux de la filière sapeurs-pompiers professionnels (*), rapport présenté conjointement par le président de la FS3 et Monsieur Sébastien Bouvier (CFDT).

Cette étude trouve son origine dans une courrier adressé au président du CSFPT le 19 décembre 2017 par 4 organisations syndicales représentatives au sein de la FPT, dont la **FA**.

Saluant la qualité de ce rapport, la délégation de la **FA** composée de Ludovic Ruaux (expert FA/SPP-PATS) et Bruno Collignon, s'est exprimée sur les points suivants :

Les conclusions de cet état des lieux confortent les positions défendues par la **FA** lors de la mise en place de la réforme de 2012.

Au-delà des enjeux liés aux aspects statutaires, la **FA** est revenue sur la nécessité d'une reconnaissance pleine et entière des risques professionnels, notamment ceux liés à l'exposition aux fumées.

La prise en compte effective du temps de travail dans le cadre des dispositions européennes (pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires) doit s'imposer dans le droit français.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de cette filière doit également s'imposer. Il suffit pour s'en convaincre de se pencher sur le nombre de directrices départementales des services d'incendie et de secours (Sdis) nommées à ce jour ...

Sur l'ensemble de ces sujets, la **FA-FPT** a proposé l'ouverture d'une auto-saisine inter-informations spécialisées qui traiterait des sujets statutaires, santé sécurité au travail, temps de travail et retraite.

Nous avons une nouvelle fois dénoncé le poids des lobbys qui œuvrent dans les coulisses du ministère de l'Intérieur et qui mettent délibérément en danger la santé et la sécurité des personnels (SPP et volontaires).

Cette séance s'est terminée par une présentation de l'IRCANTEC, caisse de retraite qui couvre notamment les agent.e.s contractuel.le.s, et de de l'ERAFFP, établissement de retraite additionnelle de la Fonction publique prenant en compte une partie du régime indemnitaire.

Sur ces deux sujets, la **FA-FPT** est intervenue pour réaffirmer son attachement aux emplois statutaires titulaires sur tous les emplois permanents et sur le transfert des régimes indemnitaires dans les traitements indiciaires.

Au vu des chiffres évoqués par ces deux organismes, la **FA** maintient que les ressources de l'IRCANTEC et de l'ERAFP devraient être intégrées dans celles de la CNRACL, dont chacun connaît les difficultés financières compte tenu du recours accru aux contractuels et au gel des rémunérations indiciaires.

Nous sommes également intervenus sur les très faibles niveaux des montants versés par l'ERAFP et sur la situation inéquitable rencontrée par les agentes et agents de Mayotte vis-à-vis de l'IRCANTEC.

La prochaine séance plénière aura lieu le 28 novembre 2018.

Contacts : Ludovic Ruaux 06.01.93.45.58
Bruno Collignon 06.51.88.09.65

Autonome, progressiste, solidaire, à la FA un autre syndicalisme est possible !

(*) En ligne sur le site de la **FA-FPT**